



**MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DE LA VIENNE (MDPH)
COMMISSION EXECUTIVE DU 13 SEPTEMBRE
2023**

PROCES VERBAL

Date de convocation de la Commission Exécutive : 28 août 2023

Participants

1- Membres représentant le Conseil Départemental de la Vienne

Madame Valérie DAUGE, Première Vice-Présidente du Conseil Départemental, Présidente du GIP – MDPH, Présidente de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH),

Madame Rose-Marie BERTAUD, Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Monsieur Benoit COQUELET, Vice-Président du Conseil Départemental,

Madame Joëlle PELTIER, Vice-Présidente Déléguée du Conseil Départemental,

Madame Sybil PECRIAUX, Conseillère Départementale,

Madame Séverine SAINT-PÉ, Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Madame Valérie CHEBASSIER, Conseillère Départementale,

Monsieur Ludovic DEVERGNE, Conseiller Départemental,

2- Membres représentant l'État et les organismes de sécurité sociale du régime général

Madame Muriel MEYER, représentant **Monsieur Fabrice BARTHELEMY**, Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,

Monsieur Robert TESSIER, Président de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Vienne,

3- Membres représentant les Associations

Madame Paulette BOULIN, membre représentant l'Union Départementale des Associations Familiales,

Madame Brigitte MONTELS, Présidente de l'association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Vienne - PEP 86,

Monsieur Yves PÉTARD, Président de l'Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques de la Vienne (UNAFAM 86),

Madame Maryse SICOT QUINTARD, Vice-Présidente de l'Association Tutélaire de la Vienne (ATI 86),

Monsieur Jean-Pierre BOUET, Président de l'association DYS en Poitou,

Personnes absentes excusées ayant donné pouvoir

Madame Nicole COLLOT, Présidente de l'association « Autisme Vienne » ayant donné pouvoir à Monsieur Yves PETARD,
Madame Lydie NOIRAUT, Conseillère Départementale, ayant donnée pouvoir à Mme Sybil PECRIAUX,

Absent.e.s excusé.e.s

Madame Anne-Florence BOURAT, Conseillère Départementale,
Monsieur François BOCK, Conseiller Départemental,
Monsieur Anthony BROTTIER, Conseiller Départemental,
Monsieur Alain JOYEUX, Conseiller Départemental,
Madame Agnès MOTTET, Directrice de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS) de la Vienne,
Monsieur Alain TÊTEDOIE, Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales,
Monsieur DAVILLER, Directeur de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine,

Assistaient également à cette réunion

Madame Marion ANDRAULT-DAVID, Directrice Générale Adjointe aux Solidarités au Conseil Départemental,
Madame Nathalie GEORGES, juriste auprès du GIP-MDPH,
Madame Marine GAUDUCHON, Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne,
Madame Anne BONAMY, Assistante de Direction,



Madame Valérie DAUGE ouvre la réunion de la Commission Exécutive à 10h00

Madame DAUGE indique que le quorum est atteint : 15 membres sont présents en début de séance.

Madame DAUGE dresse la liste des pouvoirs (Mme COLLOT à Monsieur PETARD et Mme NOIRAUT à Mme PECRIAUX) et présente l'ordre du jour.

En introduction, **Madame DAUGE** évoque l'élection à venir en mars 2024 au sein de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicap (CDAPH) pour les postes de Président.e et Vice-Président.e.

I. RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Madame DAUGE introduit la présentation des rapports d'activités et détaille le choix réalisé de présenter en Commission Exécutive tant le rapport annuel transmis à la CNSA que celui interne relatif notamment à l'activité de la CDAPH.

Monsieur PETARD indique apprécier la complémentarité des rapports, intéressants, sincères et exhaustifs.

Madame SICOT-QUINTARD partage le constat de Monsieur PETARD.

Madame GAUDUCHON reprend quelques points saillants des différents rapports (cf présentation ci-jointe).

Madame DAUGE évoque le fait que la CNSA et le Ministère avaient été informés de la cyber-attaque de 2021 (ayant généré une augmentation des délais de traitement jusqu'au premier semestre 2022) avec une demande de moyens afin d'éviter une dégradation des délais de traitement. Aucune réponse n'avait alors été apportée.

Monsieur TESSIER interroge sur la durée moyenne de traitement des dossiers au niveau national.

Madame GAUDUCHON indique que la MDPH de la Vienne dispose de délais de traitement inférieurs à cette moyenne (4,9 mois au dernier trimestre 2022).

Concernant l'augmentation du nombre de personnes disposant d'un droit ouvert (augmentation constante depuis 2011 – 32 467 personnes au 31 décembre 2022 pour 20 861 en 2011), **Madame MONTELS** interroge sur l'évolution du type de handicap.

Madame GAUDUCHON expose qu'il n'est pas possible de répondre à cette question, les outils informatiques en la matière étant récents (2020) et pas encore réellement fonctionnels – à ce sujet la CNSA porte le projet d'une nouvelle « brique » dans le système d'information afin de pallier cette difficulté.

Madame PELTIER interroge sur les raisons globales de cette augmentation.

Madame DAUGE évoque la meilleure prise en compte du handicap et les diagnostics de plus en plus précoces.

Monsieur PETARD évoque les avancées de la loi de 2005, appropriée progressivement, qui permet une prise en compte du handicap psychique malgré des réticences toujours existantes – notamment de certains praticiens.

Madame MONTELS interroge sur la façon dont les instances nationales sont informées de la situation territoriale.

Madame GAUDUCHON expose les différentes transmissions d'informations (automatiques et manuelles) réalisées. Elle mentionne les travaux du Groupe d'Evaluation des Besoins en ESMS qui sont partagés avec l'ensemble des partenaires et constituent un « observatoire » du territoire. Ceux-ci ont notamment été remis directement et en mains propres au cabinet de **Madame CLUZEL** par **Madame DAUGE**.

Madame MONTELS assure que les orientations réalisées vers des Instituts Médico-Educatifs (IME) ne sont pas abusives et que les publics concernés ont beaucoup évolué et ont besoin d'un accompagnement renforcé.

Madame ANDRAULT-DAVID indique que 29% des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sont en situation de handicap – représentant 275 enfants.

Madame BERTAUD indique l'évolution importante par rapport à 2015 (19%) et évoque les difficultés rencontrées, ainsi que les nouvelles problématiques liées à l'accueil de nombreux Mineurs Non Accompagnés (MNA) et les alertes régulières transmises à l'Etat. L'absence de solutions pour les jeunes en situation de handicap génère de réelles difficultés et a des conséquences délétères sur ces enfants.

Madame DAUGE regrette que l'ARS ne soit pas présente.

Madame SICOT-QUINTARD s'interroge sur les moyens d'action à mettre en œuvre.

Madame MONTELS évoque la création d'un collectif d'associations gestionnaires. Celui-ci a d'ores et déjà rencontré députés et sénateurs.

Monsieur PETARD constate la difficulté des liens entre les différents intervenants et évoque la réunion du Conseil Territorial de Santé (CTS) qui devrait permettre la présence d'élus territoriaux et nationaux. Il regrette un travail en silo et souhaite qu'un débat de société s'installe, que les problématiques évoquées ne restent pas « confidentielles ». Il évoque l'avis du CTS sur le Projet Régional de Santé (PRS) qui devrait inclure des réserves telles : ne pas réaliser de transformation de l'offre avant que l'inclusion ne soit réellement possible, ne pas fermer de places médico-sociales notamment.

Madame DAUGE remercie au nom de la Commission Exécutive toute l'équipe de la MDPH pour leur travail dans un contexte régulier d'augmentation des demandes déposées.

Madame GAUDUCHON indique qu'elle transmettra à l'ensemble de l'équipe.

Sur la thématique des Etats Généraux du Handicap, **Mme SICOT-QUINTARD**, membre du Comité de Pilotage, indique être très satisfaite du programme prévisionnel et notamment du travail à venir sur le thème de l'emploi.

Madame PECRIAUX expose la possibilité nouvelle qui sera proposée aux associations de disposer de stands.

Monsieur TESSIER demande sur les rapports seront publics.

Madame GAUDUCHON répond affirmativement.

Monsieur PETARD interroge sur les « territoires 100% inclusifs » évoqués au rapport transmis à la CNSA.

Madame GAUDUCHON expose l'expérimentation initiée en 2018 nationalement par le biais d'un Appel à Manifestation d'Intérêt.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité moins deux trois abstentions (Madame COLLOT, Monsieur PETARD, Mme SICOT-QUINTARD) l'adoption des rapports d'activité 2022.

II. CONCLUSION DE L'AVENANT N°01 A LA CONVENTION CONCLUE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPL2MENTAIRE DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTIO DU DEPARTEMENT FAISANT SUITE AUX ETATS GENERAUX DU HANDICAP

Madame DAUGE et Madame GAUDUCHON présentent le projet d'avenant.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.

III. CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE REVERSEMENT PAR LA MDPH DE LA SUBVENTION PERCUE PAR LA MDPH DE LA PART DE LA CNSA POUR LE DEPLOIEMENT DE LA GED ET DE LA NUMERISATION DES DOSSIERS DES USAGERS

Madame DAUGE et Madame GAUDUCHON présentent le projet d'avenant.

Madame GAUDUCHON précise que le Conseil Départemental, pour pouvoir proposer à l'Assemblée délibérante l'adoption de la même délibération, a besoin d'un avis écrit favorable de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. Celui-ci a été sollicité.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.

IV. CONCLUSION D'UN AVENANT A LA CONVENTION CONCLUE ENTRE LA MDPH ET LE CHU

Madame DAUGE et Madame GAUDUCHON présentent le rapport détaillant le projet d'avenant.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.

V. SUIVI DES DELIBERATIONS

1. Groupe d'évaluation des besoins en ESSMS

Madame GAUDUCHON détaille les travaux réalisés par le Groupe d'Evaluation des Besoins en ESSMS.

Monsieur PETARD évoque des travaux moins avancés pour le groupe « Adultes » que pour le groupe « enfants ».

Madame GAUDUCHON détaille les travaux à venir concernant tant les enfants que les adultes.

Monsieur PETARD souhaite que ce groupe permette d'acter que la situation actuelle n'est pas supportable et de faire de ce sujet un réel sujet de société.

2. Déploiement de la GED et numérisation des dossiers

Madame GAUDUCHON réalise un point d'étape du projet.

3. Point sur les recrutements au sein de la MDPH

Madame GAUDUCHON présente la nouvelle organisation interne de la MDPH.

Madame DAUGE ainsi que l'ensemble des membres de la Commission exécutive souhaitent la bienvenue à **Nathalie GEORGES** et **Anne BONAMY**, présentes en Commission exécutive, nouveaux agents au sein de la MDPH.

VI. POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

Madame DAUGE propose à **Madame MEYER** de réaliser un point sur la rentrée scolaire 2023-2024.

Madame MEYER évoque le contexte démographique : - 2 300 élèves pour cette rentrée (- 2 100 l'année passée). Elle indique que le nombre d'élèves sur l'année scolaire 2022-2023 en décrochage en cours d'année s'est élevé à 715 jeunes sur l'académie, dont 155 pour le Département de la Vienne.

2 024 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire (2 022 l'an passé). On constate donc une courbe inverse à celle de la démographie générale du nombre d'élèves. L'augmentation est constatée tant sur le 1^{er} degré que sur le second, de façon homogène.

624 jeunes sont scolarisés au sein des ULIS. Parmi ceux-ci, 28 sont en attente de place en IME. Cet accueil est possible car les ULIS comptent en moyenne 8,4 enfants.

889 jeunes sont accompagnés par une AESH.

Monsieur PETARD interroge sur le temps moyen de présence d'une AESH mutualisée auprès des élèves.

Madame MEYER indique que ce temps est variable, l'objectif étant de s'adapter aux besoins de l'élève. En moyenne, ces sont 8 heures de présence hebdomadaire auprès de l'élève. Mme MEYER précise qu'à ce jour aucun jeune disposant d'une notification pour une AESH est en attente. Une interrogation reste quant aux dossiers non encore évalués (notamment ceux déposés à partir de mi-juin) sur le nombre d'AESH notifiées à venir.

Concernant les jeunes disposant d'une orientation vers un IME non effective, **Madame MEYER** évoque que la difficulté principale est l'absence de soins et d'accompagnement global. Le manque de places SESSAD est lui aussi important (plus de 100 enfants sont sur liste d'attente du SESSAD Déficience Intellectuelle, de même concernant le SESSAD TSA) et

prive les enfants de l'accompagnement nécessaire. 75 enfants sont concernés à la rentrée par une orientation IME non effective. La scolarisation proposée est très variable. Pour trois d'entre eux, aucune scolarisation n'est proposée (dont deux enfants sortant de l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme, avec une rupture de parcours à craindre). A ce jour, l'ARS n'a pas encore fait de retour pour l'octroi de Crédits Non Reconductibles (CNR). A noter, 10 Equivalent Temps Plein (ETP) d'AESH sont affectées pour l'accompagnement des élèves en attente de places en IME.

Madame ANDRAULT-DAVID évoque les difficultés pour les familles concernées pouvant mener à des situations extrêmement critiques nécessitant l'intervention de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Mesdames DAUGE et SAINT-PE rappellent la situation dramatique du printemps dernier où un père de famille a mis fin à ses jours.

Madame MEYER indique que pour le jeune, la rentrée s'est passée de façon apaisée.

Madame MEYER évoque le fait que les difficultés majeures (services de soins insuffisants, absence de réponse de l'ARS concernant l'octroi de CNR) ont pu être évoquées entre Monsieur le DASEN et Monsieur le Directeur de la Délégation Départementale de l'ARS.

Madame MEYER évoque une difficulté avec l'accueil en hôpital de jour dont l'accompagnement cesse dès lors qu'une orientation vers un Institut Médico-Educatif est actée par la CDAPH, quand bien même aucune place n'est disponible.

Madame MEYER évoque la création de deux nouvelles missions au sein de son équipe :

- d'une part la création d'un référent petite enfance (0.25 ETP) : il s'agit de mieux accompagner l'entrée à l'école.
- d'autre part la création d'un référent insertion professionnelle (0,25 ETP) dont la première mission sera de travailler sur les jeunes sortants d'ULIS afin de les accompagner vers l'insertion professionnelle.

La création de l'Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) est évoquée. Celle-ci est située au sein de l'école de Saint Georges les Baillargeaux. Elle est composée de deux belles salles et d'un jardin privatif. L'appel à projet pour cette création ayant eu lieu en juin pour une décision début juillet, l'UEEA ouvrira le 2 octobre. L'AFG est porteur du projet. L'UEEA accueillera 7 élèves – tous en attente de places en IME.



L'ordre du jour étant épuisé, **Madame DAUGE** interroge sur d'éventuelles questions diverses.

Madame DAUGE remercie les membres pour leur participation et clôt la séance à 12h00.

1^{er} Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Vienne,
Présidente de la Commission Exécutive du GIP-MDPH de la
Vienne

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Valérie DAUGE